

1555_Ma dame, puisque d'une si prompte volonté_[Epître X]

Auteurs : Pasquier, Étienne

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur la notice

ContributeurLagnena, Michela

DroitsMichela Lagnena, EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Texte

Transcription diplomatique

DIXIESME EPISTRE.

MA dame, puis que d'une si prompte volun-||té, auez tant ozé entreprendre fus vous & || fus vostre honneur, que de foliciter en mon abfen-||ce ce mien feruiteur, lequel mandates hier querir, || pour se trouuer au iourd'huy du matin à vostre le-||uer (qui est, comme il est facile à voir, & comme || ie fuis treffeur, pour luy faire part de vostre meil-||leur) ie le vous ay biẽ voulu enuoyer pour ne vous || defobeyr, & femblablement la prefente, comme || cheualier d'hõneur de toutes dames : entre lefquel-||les si par le passé ie vous auois toufiours en bon-||ne estime & reputation, ie vous veux bien à pre-||sent auiser que ie ne trouue ce tour bõ ny honnesté. || Et m'en rapporteray à la commune de toutes fem- **[f. E 4 v°]**

mes faifants profeßion de vertu. Ains me femble, || foubz vostre correction, puis que si auant vouliez || lascher les refnes à voz paßions, que debuiez || choifir heure plus deuẽ, fans encourir tel fçandal, || & vous adreßer à homme de plus grand merite, || & d'autre calibre que celui duquel ne fçauriez || receuoir que toute honte & vergongne. Et com-||bien que iamais ne m'entra en l'esprit vouloir choiße que ie fceuffe redonder à vostre defauantage, et || ou ie l'entreprendray, ce fera à mon grandiffime re||gret : Toutefois voyant que vous oubliez si auant, || außi m'oubliroy-||ie ce coup : Non foubz aucune e-||sperance de maculer vostre honneur, ains pour la || feule enuie que i'ay de le maintenir contre vous || mefme, que ie voy si auentageufe à le prosterner. || Je ne doute point fus ces erres, que ne me mettiez ||

en ieu, Amour n'auoir acception des perfonnes. || Car telle eft la commune excufe des amants. Mais || laiffant telles disputes en arriere, qui me femblent || gefir plus en la parolle qu'en l'effect, ie me fuis re-||folu (pour la grande obligation dont ie demeure re||deuable enuers toutes les prudefemmes) prēdre la || caufe de vostre honneur, à lencōtre de vostre def-||ordōné volonté : laquelle ie maintiendray contre || tous à trefgrānd tort vouloir tacher et maculer cho||fe fi precieufe, à lendroit d'hōme de fi peu de va-||lue. Le ne fçay fi s'offrira cheualier qui fe mette de **[f. E 5 r°]**

vostre party, toutefois s'il s'en rencontre, il trouuera en moy homme, qui l'en pourra faire repentir : tant eft ma querelle iufte : en laquelle fi ie ne pēfois vous porter plus de faueur & d'amitié, que vous mefme ne vous portez, iamais ne me feuffe ingeré à la pourfuiure. Pourtāt vous fupliray-ie trefhumblement ne m'en fçauoir maltalent. Car par ce feul effect pouuez vous affez amplement cognoistre en quelle forte i'entreprendrois la defenfe de vostre honneur alendroit des eſtrangers, veu que contre vous mefmes ie m'estudie le defendre. Et fi ie ne puis impetrer tant de grace de vous, de penfer que tout ce que ie braffe, eft feulelement moyenné pour vostre auētage : Le me foubmettray à la mercy du tems, lequel (comme i'efpere) vous pourra quelque iour faire trouuer doux, ce que peut eſtre pour le preſent trouuerez de trop aigre digeſtion. Et de ce en fuppliray-ie le hault dieu, lequel feul ie priroy tefmoigner de ma fincere affection. Vous proteſtāt madame, par celuy mefme dieu que ie viens d'apeller en tefmoing, que ny maligne ialouſie, ny outrecuidée volonté (quelque cas que de prime face il vous puiſſe ſembler) ne m'ont apellé à vne fi haulte entrepriſe. Laquelle ie me delibere parfournir & mettre à fin fi dieu plaift, incontinent que m'aurez mis homme fus champ, pour ſouſtenir vostre querelle. Et fera l'iffue de ce combat telle, qu'en **[f. E 5 v°]**

tout euenemēt receuray vn extreme contentemēt. Car ou il ne plaira à fortune fauorifer le fucces de ceste mienne volonté, quelle extremité de plaifir penſez vous que ie receuray, me voyant vaincu & mis ius, pour retourner ceste victoire à l'illuſtration de vostre renom & louange ? Et là ou il plaira à dieu m'envoyer le deffus : Pour le moins vous pourrez vous vanter en tous lieux, auoir vn ſeruiteur en moy, plus foucieux de vostre honneur, que de vous mefmes. Ainſi à bien bon & iufte droit me retiendrez vous des vſtres. Le me eſtendrois ſur ce, en plus long propos, fi ie ne craignois encourir en vostre endroit l'opinion de grād parleur, & petit exequiteur. Or pour ne demourer tel enuers vous, auifez (ma dame) de rechef, cheualier propre pour ſe ſoubmettre au hazard de ce combat, auquel ie vous penſeray defendre : car telle eft la deliberation de celuy qui vous eſt deſtiné de tous tems, Le cheualier du parc d'honneur. **[f. E 6 r°]**

Transcription semi-diplomatique

Dixiesme Epistre.

Ma dame, puis que d'une ſi prompte volonté, avez tant ozé entreprendre ſus vous et ſus vostre honneur, que de ſoliciter en mon abſence ce mien ſerviteur, lequel mandates hier querir, pour ſe trouver aujourd'huy du matin à votre lever (qui eſt, comme il eſt facile à voir, et comme je ſuis tres ſeur, pour luy faire part de votre meilleur) je le vous ay bien voulu envoyer pour ne vous desobeyr, et ſemblablement la preſente, comme cheualier d'honneur de toutes dames : entre leſquelles ſi par le paſſé je vous auois tousiours en bonne eſtime et reputation, je vous veux bien à preſent auifer que je ne trouue ce tour bon ny honneſte. Et m'en rapporteray à la

commune de toutes fem-[f. E 4 v°]

mes faisants profession de vertu. Ains me semble, soubz vostre correction, puisque si avant vouliez lascher les resnes à voz passions, que debviez choisir heure plus deuë, sans encourir tel scandal, et vous adresser à homme de plus grand merite, et d'autre calibre que celui duquel ne sçauriez recevoir que toute honte et vergongne. Et combien que jamais ne m'entra en l'esprit vouloir chose que je sceusse redonder à vostre desavantage, et où je l'entreprendray, ce sera à mon grandissime regret : Toutefois voyant que vous oubliez si avant, aussi m'oublieray-je ce coup : Non soubz aucune esperance de maculer vostre honneur, ains pour la seule envie que j'ay de le maintenir contre vous mesme, que je voy si avantageuse à le prosterner. Je ne doute point sus ces erres, que ne me mettiez en jeu, Amour n'avoir acception des personnes. Car telle est la commune excuse des amants. Mais laissant telles disputes en arriere, qui me semblent gesir plus en la parole qu'en l'effect, je me suis resolu (pour la grande obligation dont je demeure redevable envers toutes les prudefemmes) prendre la cause de vostre honneur, à l'encontre de vostre desordonné volonté : laquelle je maintiendray contre tous à tres grand tort vouloir tacher et maculer chose si precieuse, à l'endroit d'homme de si peu de value. Je ne sçay si s'offrira chevalier qui se mette de [f. E 5 r°]

vostre party, toutefois s'il s'en rencontre, il trouvera en moy homme, qui l'en pourra faire repentir : tant est ma querelle juste : en laquelle si je ne pensois vous porter plus de faveur et d'amitié, que vous mesme ne vous portez, jamais ne me feusse ingeré à la poursuivre. Pourtant vous suppliray-je tres humblement ne m'en sçavoir maltalent. Car par ce seul effect pouvez vous assez amplement cognoistre en quelle sorte j'entreprendrois la defense de vostre honneur à l'endroit des estrangers, veu que contre vous mesmes je m'estudie le defendre. Et si je ne puis impetrer tant de grace de vous, de penser que tout ce que je brasse, est seulement moyenné pour vostre avantage : Je me soubmettray à la mercy du tems, lequel (comme j'espere) vous pourra quelque jour faire trouver doux, ce que peut estre pour le present trouverez de trop aigre digestion. Et de ce en suppliray-je le hault dieu, lequel seul je priay tesmoigner de ma sincere affection. Vous protestant madame, par celui mesme dieu que je viens d'appeller en tesmoing, que ny maligne jalousie, ny outrecuidée volonté (quelque cas que de prime face il vous puisse sembler) ne m'ont appellé à une si haulte entreprise. Laquelle je me delibere parfournir et mettre à fin si dieu plaist, incontinent que m'aurez mis homme sus champ, pour soustenir vostre querelle. Et sera l'issue de ce combat telle, qu'en [f. E 5 v°]

tout evenement recevray un extreme contentement. Car où il ne plaira à fortune favoriser le succes de ceste mienne volonté, quelle extremité de plaisir pensez vous que je recevray, me voyant vaincu et mis jus, pour retourner ceste victoire à l'illustration de vostre renom et louange ? Et là où il plaira à dieu m'envoyer le dessus : Pour le moins vous pourrez vous vanter en tous lieux, avoir un serviteur en moy, plus soucieux de vostre honneur, que de vous mesmes. Ainsi à bien bon et juste droit me retiendrez vous des vostres. Je me estendrois sur ce, en plus long propos, si je ne craignois encourir en vostre endroit l'opinion de grand parleur, et petit exequuteur [exequuteur]. Or pour ne demourer tel envers vous, avisez (ma dame) derechef, chevalier propre pour se soubmettre au hazard de ce combat, auquel je vous penseray defendre : car telle est la deliberation de celui qui vous est destiné de tous tems, Le chevalier du parc d'honneur. [f. E 6 r°]

Emplacement du texte

Ouvrage *Recueil des rymes et proses de E. P.*

Date de publication du volume 1555

Lieu de publication du volume Paris

Exemplaire consulté Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. 8-BL-8826

Pagination, foliotation, signature E4v° - E6r°

Pièce n°010

Description & Analyse du texte

Genre Épistolaire

Sujets Défense de l'honneur de la dame

Les mots clés

[lettre](#)

Informations éditoriales

Éditeur** Editeur & Nom du projet ** ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet. □

Notice créée par [Michela Lagnena](#) Notice créée le 16/02/2025 Dernière modification le 16/02/2025

RECUEIL
m'exempter de vostre service. A la poursuite duquel i'espere me porter en telle sorte, que centz milz amy & moy, diuiserōs nos offices, sans aucune lousie: Luy, en esperance d'un iour auoir en Dieu telle part, cōme sa deuotion merite: et moy, en perpetuelle contēplation et plaisir du contentement que ie pèse que receuez l'un de l'autre, de vos affectus reciproques. Ausquelles ie pry Dieu vous donner tel accōplissement, que tout autre voulāt faire estat d'amour, aprenne par vostre exemple aimer de pēse et de coeur: Duquel ma damoiselle, ie me recommande du tout à vostre bonne grace.

DIXIESME EPISTRE.

MA dame, puis que d'une si prompte volūté, auez tant oŕé entreprendre sus vous & sus vostre honneur, que de solliciter en mon absence ce mien seruiteur, lequel mandates hier querir, pour se trouuer au iourd'huy du matin à vostre leuer (qui est, comme il est facile à voir, & comme ie suis tressueur, pour luy faire part de vostre meilleur) ie le vous ay biē voulu enuoyer pour ne vous desobeyr, & semblablement la presente, comme cheualier d'hōneur de toutes dames: entre lesquelles si par le passé ie vous auois tousiours en bonne estime & reputation, ie vous veux bien à present auiser que ie ne trouue ce tour bō ny honneste. Et m'en rapporteray à la commune de toutes femmes

mes faulx profefſion de vertu. Ains me ſemble,
ſous voſtre correction, puis que ſi auant vouliez
leſſer les reſnes à voz paſſions, que debuiez
choiſir heure plus deuë, ſans encourir tel ſcandal,
& vous adreſſer à homme de plus grand merite,
& d'autre calibre que celui duquel ne ſçauriez
meſurer que toute honte & vergongne. Et com-
bien que iamais ne m'entra en l'eſprit vouloir cho-
ſe que ie ſceuſſe redonner à voſtre deſauentage, et
ou ie l'entreprendray, ce ſera à mon grandiffime re-
gret. Toutefois voyant que vous oubliez ſi auant,
auſſi m'oubliray-ie ce coup: Non ſous aucune e-
ſperance de maculer voſtre honneur, ains pour la
ſeule enuie que i'ay de le maintenir contre vous
meſme, que ie voy ſi auentageuſe à le proſterner.
Je ne doute point ſus ces erres, que ne me mettiez
en ieu, Amour n'auoir acception des perſonnes.
Car telle eſt la commune excuſe des amants. Mais
laiſſant telles diſputes en arriere, qui me ſemblent
geſir plus en la parolle qu'en l'eſſect, ie me ſuis re-
ſolu (pour la grande obligation dont ie demeure re-
deuable enuers toutes les prudefemmes) prédre la
cauſe de voſtre honneur, à lencôtre de voſtre deſ-
ordonnée volunté: laquelle ie maintiendray contre
tous à treſgrād tort vouloir tacher et maculer cho-
ſe ſi precieuſe, à lendroit d'hōme de ſi petit de va-
lue. Je ne ſçay ſi s'offrira cheualier qui ſe mette de

RECUEIL

vostre party, toutefois s'il s'en rencontre, il trou-
 ra en moy homme, qui l'en pourra faire repentir:
 tant est ma querelle iuste: en laquelle si ie ne pèsois
 vous porter plus de faueur & d'amitié, que vous
 mesme ne vous portez, i'amaïs ne me feusse ingere
 à la poursuiure. Pourtāt vous suppliray- ie trestum-
 blement ne m'en scauoir mal talent. Car par ce seul
 effect pouuez vous assez amplement cognoistre
 en quelle sorte i'entreprendrois la defense de vostre
 honneur alendroit des estrangers, veu que contre
 vous mesmes ie m'estudie le defendre. Et si ie ne
 puis impetrer tant de grace de vous, de penser que
 tout ce que ie brasse, est seulement moyenné pour
 vostre auētage: Ie me soubmettray à la mercy du
 tems, lequel (comme i'espere) vous pourra quelque
 iour faire trouuer doux, ce que peut estre pour le
 present trouuerez de trop aigre digestion. Et de ce
 en suppliray- ie le hault dieu, lequel seul ie priay
 tesmoigner de ma sincere affection. Vous protestāt
 madame, par celuy mesme dieu que ie viens d'a-
 peller en tesmoing, que ny maligne ialousie, ny oul-
 trecuidée volunté (quelque cas que de prime face
 il vous puisse sembler) ne m'ont apellé à vne si
 haulte entreprise. Laquelle ie me delibere parfournir
 & mettre à fin si dieu plaist, incontinent que
 m'aurez mis homme sus champ, pour soustenir vo-
 stre querelle. Et sera l'issue de ce combat telle, qu'en-
 tout

VNZIESME EP

Pendant que ie ne scay a-
 dentretienir mes pen-
 sées long tēs qu'on ne voit
 chançon, tesmoignant de m-
 en la lissant vous riez, au-
 la cōposant. Et ne l'a-
 les don-

DES PROSES.

38

me contentemēt receuray vn extreme contentemēt.
car il ne plaira à fortune fauoriser le succes de
vostre miuue Volunté, quelle extremite de plai-
sance pensez vous que ie receuray, me voyant vain-
cu & mis aus, pour retourner ceste victoire à l'il-
lustration de vostre renom & louange? Et là ou
il para à dieu m'enuoyer le dessus: Pour le moins
vous pourrez vous vanter en tous lieux, auoir
vostre seruiteur en moy, plus soucieux de vostre hon-
neur, que de vous mesmes. Ainsi à bien bon &
droit me retiendrez vous des vostres. Je me
estendrois sur ce, en plus long propos, si ie ne crai-
gnois encourir en vostre endroit l'opinion de grand
parleur, & petit exequuteur. Or pour ne demou-
rer tel enuers vous, auisez (ma dame) de rechef,
cheualier propre pour se soubmettre au hazard de
ce combat, auquel ie vous penseray defendre: car
telle est la deliberation de celui qui vous est desti-
né de tous tems, Le cheualier du parc d'honneur.

VNZIESME EPISTRE.

Pendant que ie ne sçay autre chose faire que
d'entretenir mes pensées (ma dame, qu'il y a
assez long tēs qu'on ne voit) ie vous ay escrit celle
chanson, tesmoignage de ma loyauté. Au surplus
si en la lisant vous riez, aussi à fait son autheur,
la cōposant. Et ne l'a faite pour autre fin, si non à
ce q'les dames recognoissāts par icelle la seruitude